



Doc. 14229
23 janvier 2017

Attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 10.1 par le paragraphe suivant:

«à revoir certaines parties de leur législation relative aux médias conformément à l'Avis n° 798/2015 de la Commission de Venise, qui reconnaît les efforts du gouvernement hongrois en termes d'amélioration de la législation dans ce domaine à ce jour;»

Déposé par:

TILKI Attila, Hongrie, PPE/DC
GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
KORODI Attila, Roumanie, PPE/DC
OBRADOVIĆ Žarko, Serbie, SOC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE

1. 2017 - Première partie de session

